

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

ST.88/88

Objet

GOLF DE MAINE-GAUDIN.
Terrain d'entraînement
Parcours compact.
Echange de terrains
à l'O.N.F.

DATE DE CONVOCATION

12 AOUT 1988

DATE D'AFFICHAGE

12 AOUT 1988

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 19

Nombre de votants 22

POUR : 20
ABSTENTION : 2

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

RECUEIL A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

16. SEP. 1988

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT HUIT
le DIX NEUF AOUT à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - BUSSEREAU - BENOIT -
Mmes LAFAYE et BUCHET, Adjointes
M. BARBAT - Mmes BARRAUD-DUCHERON - MM. BASSOU - BIROLLEAU - CANDAU -
Mme CENAC - M. COUNIL - Mme DE GAYE - MM. LACOTTE - LAPERCHE - MONNARD -
PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT - RIVES - ROUDOT - THOMAS, Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par M. BOUTET
~~M. BARBAT~~
~~Mme BARRAUD-DUCHERON~~
~~M. BASSOU~~
Mme JEAN par Mme BUCHET
~~M. BIROLLEAU~~
Mme FONTAN par M. MONNARD
~~M. CANDAU~~
~~M. POTENNEC~~

Absents : Mmes DEVIGNE et GAUDIN

M. BUSSEREAU a été élu Secrétaire

Départ de Mmes BARRAUD-DUCHERON, MM. LACOTTE, COUNIL, CANDAU,
et REVOLAT.

MM. RIVES et ROUDOT rentrent.

M. le Rapporteur expose :

Par lettre en date du 30 Mars 1988, M. le Directeur Régional de
l'O.N.F. a fait parvenir un projet d'échange de parcelles boisées en
vue de réaliser un parcours d'entraînement de Golf dans la forêt
domaniale de St Augustin - Les Mathes.

Le projet est le suivant :

- Apport de l'Etat, commune de St Palais

Section AX n° 224 partie	4ha 12a 22ca	
Section AX n° 205	27a 20ca	
	4ha 39a 42ca	à 9,50F le m ²

soit : 417.449 Frs.

- Apport de la commune de ROYAN

a) Commune de St Palais :

Section AX n°225 partie : 4ha 61a 42 ca à 6 Frs le m2 = 276.852 Frs

b) Commune des MATHES, lieudit "Bois de Monsouci"

Section B n° 3.213	3.026 m2 x 1,80 F	5.446,80 F
B n° 3.214	3.026 m2 x 1,80 F	5.446,80 F
B n° 3.215	3.026 m2 x 4,50 F	13.617,00 F
B n° 3.216	9.077 m2 x 1,80 F	16.338,60 F
B n° 1.587	8.743 m2 x 1,80 F	15.737,40 F
B n° 4.419	3.920 m2 x 4,50 F	17.640,00 F
B n° 4.420	3.920 m2 x 4,50 F	17.640,00 F
B n° 3.801 partie	3.918 m2 x 1,80 F	7.052,40 F
B n° 3.802 partie	3.923 m2 x 4,50 F	17.653,50 F
B n° 1.588 partie	6.467 m2 x 1,80 F	11.640,60 F
B n° 1.239 partie	2.752 m2 x 4,50 F	12.384,00 F

Sous-total MONSOUCI ...5ha 17a 98ca = 140.597,10 F

TOTAL apport Ville de ROYAN : 9 ha 79a 40ca à 417.449 Frs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de M.le Rapporteur,

CONSIDERANT l'intérêt que présente l'acquisition du terrain situé en bordure de la voie express intercommunale pour y réaliser un parcours d'entraînement de GOLF,

DECIDE :

- d'approuver le projet d'échange de terrains avec l'Etat sur les bases définies ci-dessus :

- de prendre à sa charge tous les frais consécutifs à l'échange et notamment les frais d'arpentage, de bornage et de publication.
- de régler à l'Office National des Forêts, sur présentation d'une facture, les frais de son intervention, calculés ainsi qu'il suit sur la valeur des parcelles acquises par l'Etat (417.449 Frs).

Tranche de 1 à 10.000 F	300,00 F
Tranche de 10.001 à 100.000 F (30% de 90.000 F).....	2.700,00 F
Tranche de 100.001 à 2.000.000 F (2% de 317.449 F)..	6.348,98 F
Total H.T.....	9.348,98 F
TVA 18,60 %	1.738,91 F
TOTAL T.T.C.....	11.087,89 F

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE MM.LES MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,



Y.TAP